

Edito

Suite à l'installation de son Comité de rivière, le contrat de bassin Bèze Albane est désormais en cours de rédaction.

Ce contrat vise une gestion globale de l'eau tenant compte de l'ensemble des problématiques existantes sur son territoire (eau potable, assainissement, gestion des cours d'eau, maîtrise des pollutions...) et non de gestion de rivière uniquement.

Cette réflexion, nouvelle sur le bassin versant, doit être issue d'une large concertation et faire l'objet d'une communication efficace.

Demandée par les cofinanceurs, la phase de connaissance et de concertation menée actuellement dans la cadre des études "qualité des eaux" et "restauration physique des milieux" constitue le fondement des actions futures du contrat. Cette phase essentielle pour la programmation des 5 années d'actions qui suivront est déjà largement engagée.

Parallèlement, les travaux conduits par le syndicat de rivière Bèze-Albane en totale cohérence avec les premières conclusions du contrat permettent d'ores et déjà d'anticiper sur les actions futures pour un bon fonctionnement de nos cours d'eau.

Le contrat de bassin permettra ainsi de terminer la restauration sur la Bèze et l'entretien des travaux réalisés.

Des opérations plus ambitieuses et ponctuelles pourront également être réalisées en association avec tous les partenaires concernés.

Le Président du Comité de rivière
Jean-Claude LENOIR

Le bassin versant Bèze Albane

Le bassin versant représente la surface géographique alimentant en eau une rivière et ses affluents. Ce territoire est défini par les lignes de crêtes répartissant l'écoulement des eaux.

Le bassin versant de la Bèze Albane couvre une surface de 250 Km², soit 41 communes sur le département de Côte-d'Or.

Le réseau hydrographique est dense, surtout dans la partie aval du bassin versant. Au total, plus de 100 kilomètres de rivières s'écoulent sur ce territoire. Le bassin versant est très rural puisque 95% de la surface est représentée par les bois et cultures. Les cultures dominent largement et sont réparties de façon équitable entre l'amont et l'aval du bassin.



L'amont du bassin est alimenté en eau par un important réseau karstique issu en partie des pertes de la Tille et de la Venelle. La source de la Bèze est l'exutoire le plus connu et important.

Les évolutions liées à l'occupation du sol, aux besoins en eau ainsi qu'à certains travaux réalisés ont conduit à la dégradation de la qualité des eaux ainsi que des cours d'eau.



Un contrat de bassin

Une démarche de gestion globale appelée contrat de bassin est mise en œuvre depuis 2007.

Ce contrat, né d'une importante concertation avec les usagers, les services de l'Etat, les élus locaux et l'Agence de l'Eau, a pour but d'améliorer le fonctionnement général du bassin pour la mise en œuvre d'un important programme d'actions visant à protéger et utiliser la ressource en eau, lutter contre les pollutions de toutes natures, restaurer et entretenir les rivières, limiter les inondations...

L'élaboration et la conduite de ce contrat ont été confiées à l'Etablissement Public Territorial du Bassin (EPTB) Saône et Doubs qui met à disposition un chargé d'étude basé à Is-sur-Tille.

Activités du syndicat

Bèze Albane

Principes de la gestion raisonnée

On désigne par le terme “ripisylve” les arbres riverains d'un cours d'eau.

L'intérêt d'une ripisylve dynamique n'est plus à démontrer: stabilisation des berges, biodiversité, paysage, abris pour la faune, rôle épuratoire de l'eau...

Le manque ou l'excès d'entretien ont provoqué de profonds bouleversements de nos cours d'eau se manifestant de multiples façons : érosion des berges, perte écologique et paysagère, diminution des vitesses et hauteur d'eau induisant des températures élevées, perte du pouvoir épurateur...

Cette situation entraîne l'application de mesures de restauration “lourdes”, suivies par la suite de mesures d'entretien plus légères. Un suivi régulier d'intervention est indispensable au maintien d'équilibre.



Lit de cours d'eau encombré par la végétation



Gestion raisonnée: sélection de la végétation en place et conservation des structures étagées



10 ans plus tard: cours d'eau entretenu, présentant un état d'équilibre optimal.

Site de la poudrerie de Vonges

Avant intervention



Intervention par la voie d'eau



Débardage des bois

Après intervention



La troisième (et dernière) tranche des travaux de restauration des cours d'eau principaux du bassin versant Bèze-Albane est en cours de réalisation.

Le syndicat d'aménagement de la Bèze et de l'Albane a fait appel à un maître d'œuvre pour l'élaboration du plan de restauration et entretien ainsi que la réalisation des travaux.

Les chantiers ont également pris une dimension sociale puisque les travaux ont été réalisés par une entreprise d'insertion par le travail : IDEE environnement.

Un nouveau plan de gestion sera rédigé prochainement, axé sur la restauration de la Bèze et l'entretien des linéaires déjà restaurés.



Réception du chantier

Chronique Bèze Albane

Contact :

EPTB Saône et Doubs - Délégation d'IS-SUR-TILLE - 4 allée Jean-Moulin - BP16 - 21 120 IS-SUR-TILLE
Tel : 03-80-95-30-16 / 06-47-99-38-69 - e-mail : audrey.flores@eptb-saone-doubs.fr

Résultats de l'étude qualité des eaux

L'étude sur la qualité des eaux du bassin de la Tille a été réalisée pendant l'été 2009 par l'EPTB Saône et Doubs à l'aide des données de l'Agence de l'Eau et du Conseil Général.

La Directive Cadre Européenne sur l'Eau fixe des objectifs à atteindre avant 2015, 2021 ou 2027 selon le niveau de dégradation mesuré initialement. Les nappes souterraines et le bassin versant sont découpés en secteurs homogènes appelés "masses d'eau".

Les masses d'eau souterraines du bassin Bèze Albane sont au nombre de trois (Calcaires jurassiques du seuil et des côtes et arrières-côtes de Bourgogne dans le bassin versant de la Saône en rive droite, calcaires jurassiques sous couverture pied de côte bourguignonne, formations variées du dijonnais entre Ouche et Vingeanne). Deux d'entre elles participent à l'alimentation en eau potable de la population après traitement (Calcaires jurassiques du seuil et des côtes et arrières-côtes de Bourgogne dans le bassin versant de la Saône en rive droite, formations variées du dijonnais entre Ouche et Vingeanne).

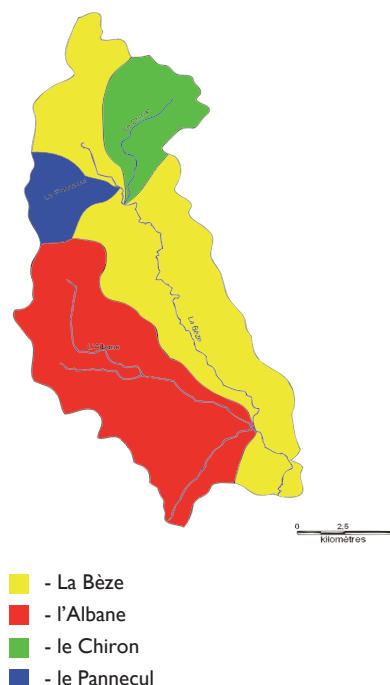
2 captages d'alimentation en eau sont classés prioritaires sur le bassin versant par le Grenelle de l'environnement : la source de l'Albane à Magny-Saint Médar et la source du Creux de Vau à Mirebeau sur Bèze. Leur protection devra être renforcée d'ici 2012.

Les principales conclusions de l'étude révèlent des concentrations en nitrates élevées dans l'ensemble des captages ne permettant pas d'atteindre les objectifs de qualité définis sans une intervention volontariste.

Les masses d'eau superficielles (rivières) du bassin Bèze Albane sont au nombre de 4 (carte ci-jointe). Les critères d'analyse portent sur des mesures chimiques et la capacité d'accueil de la faune aquatique benthique (macro-invertébrés aquatiques).

Les conclusions sont les suivantes :

- Trois masses d'eau ne répondent pas aux objectifs européens à ce jour (la Bèze, l'Albane et le Chiron). Pour la masse d'eau Pannecul, les données sont insuffisantes et méritent des analyses complémentaires.
- Les dégradations concernent soit une mauvaise capacité d'accueil de la faune benthique, soit une forte concentration en phosphore.
- Les résultats de cette étude ont permis l'élaboration de 14 propositions d'actions qui ont été proposées par la commission qualité du Comité de rivière.
- Les domaines d'action portent sur l'amélioration de l'assainissement (4 actions), la réduction des pollutions par les phytosanitaires non agricoles (1 action), la réduction des pollutions agricoles (5 actions) et la communication (1 action).
- Ces propositions seront traduites sous forme de fiches actions qui constitueront la base du document du contrat de rivière en cours de rédaction, elles permettront de trouver des partenaires et financeurs.



Calendrier du contrat de bassin

